

BAREME D' AFFECTATION DES MAITRES AUXILIAIRES
Rentrée 2008

CRITERES	POINTS	CONDITIONS
Diplômes ou Expérience professionnelle		
Baccalauréat professionnel ou technologique (enseignement dans les matières professionnelles)	5	
Baccalauréat + 2 (DEUG, BTS...)	15	
Discipline d'enseignement général ou technologique Discipline d'enseignement professionnel (matières professionnelles)	30	
Licence ou titre requis pour s'inscrire à un concours de recrutement	25	La bonification de 10 points est accordée lorsque le diplôme ou le titre détenu correspond à la discipline souhaitée.
Enseignement dans une discipline différente Enseignement dans la discipline	25 + 10	
Master et plus	30	
Enseignement dans une discipline différente Enseignement dans la discipline	30 + 10	
EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (saisie manuelle) (matières professionnelles)	30	Justifier de cinq années de pratique professionnelle appréciée à la date de fin de l'année scolaire devant les élèves.

CRITERES		POINTS	CONDITIONS
Ancienneté de service sur le territoire en qualité de maître auxiliaire			
CUMULABLE	Enseignement secondaire public ou enseignement secondaire privé : 5 mois et plus par année scolaire	3	Les services à temps incomplets (50 % et au-delà) sont considérés comme des services à temps complet.
	Bonification liée à une affectation en brousse ou aux îles : 5 mois et plus par année scolaire (cumul des contrats sur l'année égal au moins à 5 mois).	3	Les périodes ouvrant droit aux indemnités représentatives de congés payés sont prises en compte.

L'ancienneté de service (5 mois et + par année scolaire) se comprend comme la durée de service quel que soit le nombre de contrats dans l'année.

CRITERES	POINTS	CONDITIONS
SITUATION FAMILIALE		
Enfant(s) à charge	2 points par enfant à charge (maximum 6 points)	Enfant à charge de moins de 20 ans au plus tard à la date de fin de l'année scolaire devant les élèves. Enfant à naître au plus tard à la date de fin de l'année scolaire devant les élèves. <i>(saisie manuelle)</i>

ADMISSIBILITE AU CONCOURS (maximum deux admissibilités)		POINTS
<u>Concours :</u>		
CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP		30
AGREGATION		35

CRITERES	POINTS
VOEUX D'AFFECTATION	
Bonification pour les deux premiers voeux formulés (voeux communes ou voeux larges) pour la brousse ou les îles.	10